

RW/933/2020/3199/2046/2

Lot 2

- Bois mesurés au compas électronique et cubage à hauteur dominante. - Exploitation obligatoire sur andains selon les consignes du DNF. - L'acheteur est tenu d'abattre, d'écorcer et d'évacuer les épicéas scolytés des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'*Ips typographus* L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares.

Nombre d'arbres total	1 114	--
Volume grumes	1 680,220	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	1 680,220	m ³
Cube moyen	1 508	dm ³
Circonférence moyenne	119,533	cm
Surface de coupe	18,751	ha
Contact	IMBEAULT Fanny, 0477/98 02 64	--
Triage	Triage De Tailles	--
Propriétaire	Gouvy Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	CEDROGNE-LES MAZUIRS	--
Vente	Vente de Gouvy Mercredi 18 novembre 2020 à 10:00 Administration Communale GOUVY (Salle du Conseil)	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

Cat.(cm)	Epicéa Définitive Normal Normal		Epicéa Définitive Bordure Normal	
	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
65	1		-	
		0,412		
75	8		-	
85	39		1	
		33,326		0,653
95	100		9	
105	192		30	
115	200		25	
		590,941		68,738
125	182		33	
135	107		25	
145	75		15	
		666,356		120,003
155	29		4	
165	20		1	
175	13		-	
		169,973		11,487
185	1		1	
195	3		-	
		15,172		3,162
Total grumes	970	1 476,180	144	204,043
Houppiers/Taillis	-		-	